

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION
12 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **18 juillet** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (présent à partir de 19h00), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 19h00), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 30

Délibération n°18/07/2024/12

Objet : Projet de Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) établi avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or

Vu, la délibération n°20/05/2021/17 en date du 20 mai 2021, portant approbation de la Prestation de Service Jeune,

Les élus communautaires ont approuvé le dispositif « Prestation Service Jeunes » (PS Jeunes), proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, afin de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Ce dispositif permet notamment de cofinancer des postes d'animateurs.trices qualifié.e.s en visant à professionnaliser l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



La PS Jeunes est donc une prestation de service liée à la fonction, prenant en compte 50% des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié (niveau IV minimum), dans la limite d'un prix plafond de 40 000,00 € (quarante mille euros) par Équivalent Temps Plein (ETP), soit un montant maximum de 20 000,00 € (vingt mille euros) par ETP.

Les objectifs opérationnels de la PS Jeunes sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiatives (accompagnement de projets, participation à la vie des structures, développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels...),
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs (établissements scolaires, missions locales, foyers de jeunes travailleurs...) et formaliser ces partenariats au sein des Conventions Territoriales Globales (CTG),
- Consolider la fonction éducative (qualification du personnel dédié, stabilisation des équipes d'animation et pérennisation des postes, évolution des pratiques d'animation...),
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs » (structures itinérantes, actions en pied d'immeubles, interventions dans les établissements scolaires) et une présence éducative en ligne (Promeneurs du Net) et associer les familles.

Pour prétendre de nouveau à cette prestation de service qui a pris fin en 2023, un projet répondant aux critères du cahier des charges de la PS Jeunes a été rédigé, dans l'optique de l'obtention d'un nouvel agrément 2024-2027. Depuis 2021, les actions déployées par les structures jeunes de la Plaine Dijonnaise permettent d'établir un bilan plutôt encourageant pour l'avenir.

Afin d'obtenir des éléments de diagnostic de la part du public jeune, des questionnaires ont été diffusés au collège Albert CAMUS à GENLIS, lors de l'accueil en « Espace Jeunes » et lors de l'« ADO MOUV' ».

Le projet « PS Jeunes », joint en annexe, s'inscrit dans la logique du Projet de Territoire de la CCPD et de la Convention Territoriale Globale (CTG) à venir. Il s'appuie par ailleurs sur le diagnostic Jeunesse Parentalité réalisé en 2023.

Vu l'avis favorable de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse), réunie le 01 juillet 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de Prestation de Service Jeunes établi avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21).
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 18 juillet 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

